

# Titre VI Procédures en cas de plainte

## Département des transports du Nebraska

Toute personne qui croit avoir été victime de discrimination fondée sur la race, la couleur ou l'origine nationale par le ministère des Transports du Nebraska (NDOT) peut déposer une plainte en remplissant et en soumettant le formulaire de plainte du titre VI de l'agence. Les plaintes doivent être soumises dans les 180 jours suivant l'incident allégué. Les plaintes reçues après 180 jours ne seront pas admissibles à une enquête.

Les Plaintes Titre VI, et les plaintes similaires, seront considérées formelles -- il n'y aura pas de processus informel. Chaque plainte doit être écrite et signée par le/la réclamant(e) sur le Formulaire de Plainte mis à votre disposition. Si une plainte est reçue par téléphone, l'information sera documentée par écrit et mise à la disposition du/de la réclamant(e) pour être confirmée ou révisée; on devra signer ce document avant de continuer le processus. Chaque plainte doit contenir le nom et prénom, l'adresse, et le numéro de téléphone du/de la réclamant(e), et devrait également spécifier tous les faits et les circonstances de la prétendue discrimination. Chaque allégation doit être fondée sur des thèmes de race, couleur de peau, ou origine. Vous pouvez communiquer votre plainte avec l'agence par des coordonnées ci-dessous:

### **Nebraska Department of Transportation**

Attn: Transit Manager

1400 Hwy 2

Lincoln, NE 68502

(402) 479-4694

kari.ruse@nebraska.gov

Le NDOT communiquera chaque Titre VI Plainte pour Discrimination à la Section de la Circulation du Département des Routes du Nebraska (NDOT) pour vérification. Le NDOT signalera à l'Administration Fédérale de la Circulation qu'une plainte a été reçue. Le/la réclamant(e) recevra une lettre reconnaissante qui lui informera si la plainte sera poursuivie ou pas. Le NDOT aura 30 jours pour examiner la plainte. Si des renseignements supplémentaires seront nécessaires pour résoudre le cas, l'agence pourra contacter le/la réclamant(e) pour demander ces renseignements supplémentaires. Le/la réclamant(e) aura 15 jours après la date de la lettre pour fournir les renseignements demandés par l'enquêteur assigné au cas.

Quand l'enquêteur aura contrôlé la plainte, il/elle issuera une lettre qui aura deux résultats possibles: une lettre de fermeture, ou une lettre de détermination (LOF). Une lettre de fermeture résume les allégations et établit qu'il n'y a pas eu de violation du Titre VI. Ce cas sera fermé. Un LOF résume les allégations et les interviews regardant le prétendu incident et explique si une action disciplinaire, ou une formation supplémentaire de l'employé(e), aura lieu. Si le/la réclamant(e) désire faire appel, il/elle aura 30 jours après la lettre de fermeture ou LOF de le faire.

Ce document explique les Titre VI Procédures en Cas de Plainte du Département des Routes du Nebraska. Pour obtenir une copie de ce document en langue arabe, veuillez visiter le site web de l'agence à [www.dot.nebraska.gov](http://www.dot.nebraska.gov). Pour obtenir de l'assistance supplémentaire, veuillez contacter l'agence ou le Département des Routes du Nebraska au numéro téléphonique ci-dessus. Un interprète vous sera mis à votre disposition par téléphone en cas de connaissance limitées en anglais.

